

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-387 du 31 Octobre 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique pour
compter du 31 Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 83-386 du 29 Octobre 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 Octobre 1983 ;

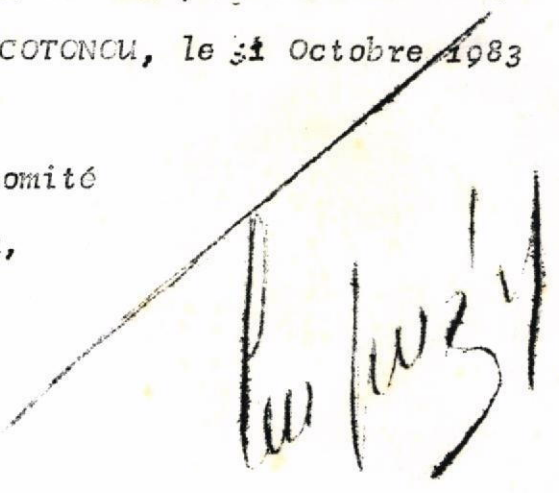
D E C R E T E :

Article 1.- Pour compter du 31 Octobre 1983, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pendant l'absence du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1983

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MJP-
MESRS 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB1.-